

Plan Climat : dernière consultation publique avant adoption

Les habitants de l'Agglo ont 2 mois pour formuler leurs observations avant la finalisation du Plan Climat Air Énergie – PCAET - de la CASGBS. Ce projet de développement durable fixe des objectifs chiffrés porté par un plan d'action pour permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et écologique sur le territoire.

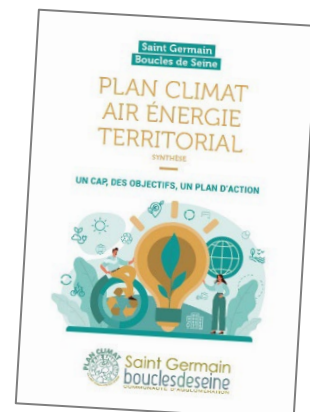
Plan Climat, de quoi s'agit-il ?

Un Plan Climat est un non seulement un **projet territorial de développement durable, mais aussi un outil de planification écologique stratégique et opérationnelle** qui s'inscrit dans une stratégie à horizon 2050. Il s'agit d'un document évolutif ayant vocation à monter en puissance au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Ce document de planification obligatoire poursuit deux finalités : l'atténuation du dérèglement climatique (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation à ses effets.

Fruit d'un travail collaboratif entre élus et services, nourri par la consultation du public et des partenaires, le Plan Climat du territoire se caractérise par la volonté de :

- Préparer l'avenir énergétique du territoire ;
- Préserver et adapter les paysages emblématiques qui sont autant de ressources environnementales ;
- Accélérer le développement de nouvelles pratiques participant à l'avènement d'une gestion durable des ressources et concourant à la préservation de la biodiversité.



Les domaines de la vie quotidienne : habitat, mobilité, gestion des déchets, aménagement, économie, agriculture, industrie sont autant de leviers pour atteindre ces objectifs. L'implication de tous les acteurs du territoire : collectivités, partenaires, entreprises, habitants, associations... sera également un facteur de réussite déterminant.

Aussi, pour faire vivre ce document, il est essentiel que les habitants puissent y avoir accès et se l'approprier.

2 mois de consultation publique

Après avoir recueilli l'avis de l'autorité environnementale, la CASGBS soumet son Plan Climat aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil communautaire programmé au mois de mai 2023. Forte du succès de la première participation du public (1 085 répondants) à l'été 2021, dans sa phase d'élaboration concomitante à celle du Projet de territoire (adopté en juin 2022), **l'Agglo a fait le choix d'aller au-delà du délai réglementaire de consultation en laissant deux mois au public pour s'exprimer sur sa version finalisée.**

« Nous portons l'exigence d'une Agglo responsable, avec une démarche d'économie circulaire limitant la consommation des matières et des ressources pour les activités du territoire. »

Jean-Yves Perrot, 5^e vice-président
Environnement et Économie circulaire, chargé
de l'élaboration du Plan Climat,
Maire de Marly-le-Roi

Procédure de participation du public

Les habitants pourront ainsi formuler leurs observations pour une période de 2 mois, du 17 février au 17 avril :

> par courrier électronique à l'adresse suivante : participation.planclimat@casgbs.fr

> Par écrit sur le registre de consultation prévu à cet effet, disponible dans les locaux de la CASGB Parc des Érables, bâtiment 4, 66 route de Sartrouville au Pecq, du lundi au jeudi, 8h30/12h30 et 13h30/17h30, le vendredi 8h30/12h30 et 13h30/17h.

L'Agglo mettra à disposition le Plan Climat et l'ensemble des documents associés, à savoir :

- **Un diagnostic** faisant état des atouts et des défis du territoire,
- **Un rapport de stratégie** définissant les enjeux et les objectifs chiffrés que l'Agglomération s'est fixés à la lumière des potentialités du territoire,
- **Un plan d'action**, comprenant notamment un **plan d'action spécifique pour la qualité de l'air**, définissant les actions à mettre en œuvre et précisant les moyens et les publics associés,
- **Un rapport d'évaluation environnementale et stratégique** ainsi que son résumé non technique qui mesure l'impact du Plan Climat,
- **Un bilan des émissions de gaz à effet de serre** du patrimoine de la CASGBS.

Ces documents seront complétés par l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, ainsi que les résultats de la première participation du public.

Dans un souci d'accessibilité, ces documents techniques de plus de 500 pages sont accompagnés **d'une synthèse reprenant les points clefs du Plan Climat.**

L'intégralité de ces documents sera disponible à compter du 17 février et durant 2 mois :

- > En ligne sur [le site de la CASGBS](#)
- > En support papier dans les locaux de la CASGBS (lire ci-avant).

Quelle implication pour notre territoire ?

Pour la CASGBS, les objectifs fixés à horizon 2050 se caractérisent notamment par :

- > **Une forte ambition en matière de rénovation énergétique** tant de l'habitat que des bâtiments d'activités avec le défi de réussir à « changer d'échelle » pour passer de quelques centaines de logements rénovés par an à plusieurs milliers.
- > **Un report modal suffisamment significatif de l'usage individuel de la voiture** vers les modes actifs (20 %) et vers les transports en commun et le covoiturage (30 %).
- > **Une importante substitution des énergies fossiles** (100 % du fioul domestique et fioul utilisé par les industriels, 100 % des véhicules à moteur thermique vers des motorisations diversifiées s'agissant du transport de personnes et 80 % pour le transport de marchandises).
- > **Une sensibilisation « tous azimuts »** vers l'ensemble des acteurs du territoire pour informer sur les enjeux et favoriser les pratiques vertueuses.

Les atouts et...

Des atouts essentiellement liés à la NATURE et aux ESPACES exceptionnels :

- Les forêts = 35 % de la superficie du territoire
- La Seine et ses zones humides
- Les espaces agricoles
- Le patrimoine arboré en ville

... les défis à relever

RÉDUIRE notre consommation d'énergie dominée par les énergies fossiles (70 %) génératrices de gaz à effet de serre :

- L'usage massif de la voiture individuelle (les transports représentent plus de 50% des émissions de GES du territoire)
- Un parc de logements et de bâtiments d'activité ancien et énergivore (le logement représente 34 % des émissions de GES du territoire)

DIMINUER les pollutions qui affectent :

- La qualité de l'eau avec un état écologique des eaux entre moyen et médiocre
- La qualité de l'air et la santé

LIMITER les risques déjà existants et accrus avec le changement climatique : inondation et vagues de chaleur.

Les objectifs chiffrés dans l'Agglo d'ici 2050

- **79 %** d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015

- **56 %** de consommation énergétique par rapport à 2015

+ **38 %** de production locale d'énergies renouvelables par rapport

Les 5 axes d'intervention

Axe 1 : Favoriser la mobilisation générale

Axe 2 : Préserver et valoriser nos ressources environnementales

Axe 3 : Développer une économie locale et durable

Axe 4 : Faciliter les déplacements avec des pratiques sobres et décarbonés

Axe 5 : Favoriser la résilience des bâtiments, des espaces publics et des aménagements

Les étapes du projet

2021 : Lancement de la démarche et mise à jour du diagnostic

Juin 2021 : 2 ateliers avec les partenaires sur les enjeux et la définition des orientations prioritaires en lien avec le Projet de territoire.

Juillet 2021 : 1^{er} séminaire des élus communautaires

Été 2021 : Consultation du public sur la base d'un questionnaire ; plus de 1000 participants

Novembre 2021 : Atelier partenaires sur la définition du plan d'action

Mai 2022 : 2^e séminaire des élus communautaires

Été 2022 : Réalisation du plan d'action sur la qualité de l'air à la demande des services de l'État

Février-avril 2023 : Consultation du public

Mai 2023 : Adoption du PCAET par le Conseil communautaire

2023-2026 : Mise en œuvre du Plan Climat

La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire (données 2015)

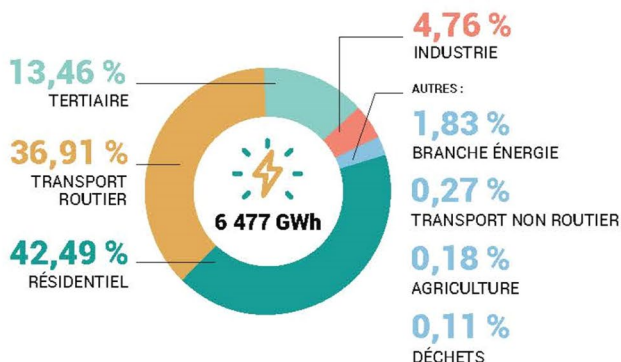
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE

6 500 GWh/AN

soit 19,37 MWh/habitant/an

→ Une consommation énergétique sensiblement inférieure aux moyennes régionale (25 MWh/habitant/an) et nationale (24,2 MWh/habitant/an)

→ Principaux postes consommateurs d'énergie :
1) le secteur résidentiel
2) le transport routier
3) le secteur tertiaire



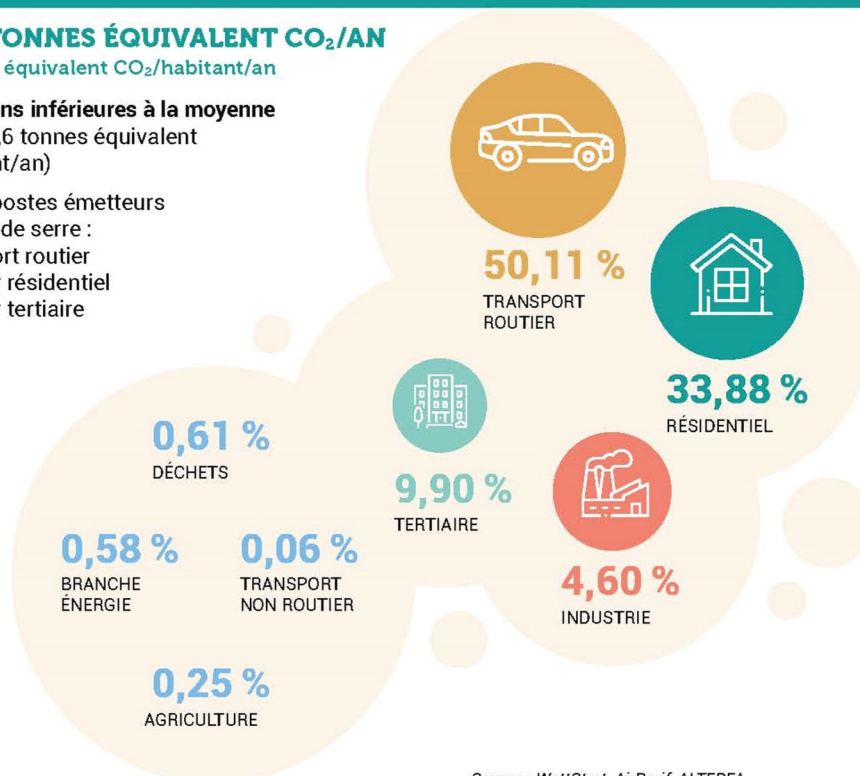
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1 467 389 TONNES ÉQUIVALENT CO₂/AN

soit 4,4 tonnes équivalent CO₂/habitant/an

→ Des émissions inférieures à la moyenne nationale (6,6 tonnes équivalent CO₂/habitant/an)

→ Principaux postes émetteurs de gaz effet de serre :
1) le transport routier
2) le secteur résidentiel
3) le secteur tertiaire



Source : WattStrat, AirParif, ALTEREA

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE



Saint Germain Boucles de Seine

CONSULTATION PUBLIQUE

DU 17 FÉVRIER
AU 17 AVRIL 2023

Consultez la synthèse
du Plan Climat et l'ensemble
des documents associés

- > En ligne sur le site
www.casgbs.fr
- > Au siège de la CASGBS

Et donnez votre avis !

Par email :
participation.planclimat@casgbs.fr

Sur le registre de consultation :
au siège de la CASGBS

Du lundi au jeudi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Le vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h



Saint Germain
boclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'agglomération
Saint Germain Boucles de Seine

Parc des Érables - Bâtiment 4
66 route de Sartrouville - 78230 Le Pecq



Plus d'infos :
www.casgbs.fr